

1^{er} RENOUELEMENT D'AGREMENT

*Ce document a été conçu pour vous accompagner dans la préparation de votre projet social et répondre aux attentes de la Caf de la Moselle.
Le cadre qui vous est proposé a pour objectif de guider votre analyse et de faciliter l'élaboration de votre projet.*

I - BILAN DE LA PERIODE D'AGREMENT

Dans le cadre du 1^{er} renouvellement d'agrément (2 ans maximum) le bilan présenté doit permettre d'identifier le niveau d'atteinte des missions générales et complémentaires de la lettre circulaire de 06-2012 et de vérifier que le projet élaboré soumis à l'agrément intègre toutes les dimensions attendues dans cette même circulaire (voir extrait en annexe)

1/ Rappel des axes, des objectifs et des actions prévus dans la convention

2/ Evaluation du projet

L'évaluation de l'impact du service rendu aux habitants et l'impact du partenariat doit permettre de dresser le bilan global des axes agréés dans le projet de centre.

Il s'agira donc d'identifier les changements que le centre social a pu induire sur son territoire et d'évaluer les actions menées pour remplir les 2 missions attendues dans la circulaire :

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;*
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets*

L'évaluation en lien avec les indicateurs définis dans le projet doit intégrer une analyse des points suivants :

- **Organisation de la fonction d'accueil** et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations
 - **Nature des actions et du service rendu)**
Offres de service, d'activités créatrices de lien social, actions favorisant une dimension familiale, parentale, développement social local, actions intergénérationnelles, attention particulière aux familles et aux publics fragilisés et accompagnement proposé, actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire en raison des problématiques sociales
- ⇒ joindre en annexe les fiches bilans des actions
- **Public du centre social et son évolution** sur la période d'agrément
Usagers du CS (habitant le quartier, le territoire) familles fréquentant le centre social (habitant le quartier, le territoire) Répartition des usagers par catégories socioprofessionnelles du CS, pyramide des âges des usagers du CS (en référence aux tranches utilisées pour le diagnostic et les actions)...
 - **Niveau d'atteinte des résultats escomptés**
*Diversification de l'offre pour face aux besoins des divers groupes sociaux
Ecart entre objectifs et résultats : impact du CS sur les publics (modifications de comportement individuel ou collectif)*

- **Modalités de participation des habitants** au fonctionnement du CS (hors CA)
 - Prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles, analyse de l'évolution du bénévolat sur la durée d'agrément*
 - Niveaux d'engagement : nature et nombre des participations des usagers (par année)*
 - Présence, consommation de services ou d'activités*
 - Implication dans une instance d'information et de consultation*
 - Contribution momentanée à une activité ou à un projet collectif*
 - Collaboration « permanente » et prise de responsabilité*
 - Contribution au processus de décision*
 - Organisation et/ou plan d'actions visant à développer la participation*
 - Règlement intérieur, participation des habitants inscrite dans celui-ci ...*
 - Organisation d'actions d'accompagnement pour les habitants pour faciliter leur implication*
 - Modalités de recrutement des bénévoles...*

- **Identification des associations** créées avec le soutien du CS (nb) et des **groupes d'habitants** constitués autour d'actions du CS : nature de l'aide apportée par le CS pour chaque association déclarée, créée ou groupe constitué :
 - Mise à disposition de locaux de logistique de personnel*
 - Information conseil orientation, soutien aux bénévoles,*
 - Mobilisation de financements,*
 - Mise en place de formation pour bénévoles et habitants*

- **Impact du partenariat**
 - Organisation de la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire ^{et/ou} sur leurs axes d'intervention prioritaires.*
 - Evaluation portant sur l'identification des ressources territoriales et des complémentarités locales existantes, nature des partenariats, formalisation et mobilisation des ressources sur le projet du CS.*
 - Identification et nature de la participation des partenaires : partenariat politique, financier, logistique, pédagogique, d'action, technique...*
 - Actions conduites avec des partenaires et nature de l'engagement des partenaires (Identification par thématiques ou par publics pour AGC)*
 - Soutien du CS auprès de partenaires, habitants ^{et/ou} associations suite à sollicitation ou montage de projet : montage du projet, partenaires associés, porteur du projet, autre*
 - Participation du CS à des instances partenariales*

- **Fonctionnement des instances**
 - Gouvernance : composition du CA, comité d'usagers, autres modalités de participation des usagers à la gestion de la structure*
 - Concertation : développement et évaluation : commissions, groupe d'expressions, autres*

- **Composition et fonction de l'équipe et notamment pilotage de la structure**
 - Fonction des différents membres de l'équipe (organigramme)*
 - Fonction transversale exercée par le référent familles dans l'équipement, sur le territoire*
 - Fonction des intervenants dans les actions (si non précisée sur les fiches actions)*
 - Organisation et management : forme (réunions, échanges informels, échanges organisés) rythme, ordre du jour, compte-rendu, programmation d'actions de formation ...*

- **Moyens logistiques**
 - Répartition des locaux (lieux d'activités)*
 - Modalités de mises en œuvre pour le respect des règles de sécurité pour l'accueil du public*
 - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite*
 - Gestion des locaux- Mises à disposition de salles pour des habitants, des associations*

- **Communication**
 - Du centre sur son projet : moyens utilisés, fréquence, nombre de personnes ciblées, nombre de personnes touchées*
 - Du centre sur ses actions : moyens utilisés, fréquence, nombre de personnes ciblées, nombre de personnes touchées*

- **Moyens financiers**
 - Commentaire sur l'évolution du budget pendant la période d'agrément*

II - DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

A actualiser selon les changements intervenus sur le territoire d'intervention. En l'absence de changements significatifs, reprendre les problématiques du diagnostic précédent.

III - PROJET DE CENTRE SOCIAL

Le projet élaboré soumis à l'agrément doit intégrer toutes les dimensions attendues dans la circulaire Cnaf de juin 2012 (voir Annexe 1)

1 - Problématiques de territoire retenues par le centre

A citer en précisant si reprise des problématiques antérieures ou modifications

2- Contenu du projet : axes, objectifs, actions

A partir de la problématique identifiée, définir l'axe retenu décliné en objectifs et actions (en précisant si reprise ou modifications)

Préciser le niveau de collaboration des habitants à l'élaboration du projet global (hors instances du centre social)

⇒ *Joindre en annexe les fiches actions précisant les indicateurs d'évaluation prévus pour les bilans annuels*

Problèmes et/ou besoins identifiés	Axe 1	Objectifs		Actions	Public ciblé	Résultats attendus
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 40px; margin-bottom: 5px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 100px; height: 60px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>
		<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="display: flex; justify-content: center; gap: 10px;"> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> <div style="border: 1px solid black; width: 10px; height: 10px;"></div> </div>	<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>	<div style="border: 1px solid black; width: 80px; height: 25px; margin: 0 auto;"></div>

3 / A partir du bilan et selon le degré de réalisation, préciser les évolutions envisagées sur les points suivants :

Formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;

Accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;

Existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et publics vulnérables,

Existence d'actions spécifiques favorisant la dimension familiale et parentale

Partenariat : lien entre les intervenants du centre social et les différents acteurs, associations du territoire pour développer des projets d'animation globale

Fonctionnement de l'équipe

Extrait de la circulaire Cnaf de juin 2012 relative à l'Animation de la vie sociale

Les missions générales

- un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale ;
Il est ouvert à l'ensemble de la population à qui il offre un accueil, des activités et des services ; par là même il est en capacité de déceler les besoins et les attentes des usagers et des habitants. C'est un lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il favorise le développement des liens familiaux et sociaux.
- un lieu d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets : il prend en compte l'expression des demandes et des initiatives des usagers et des habitants, et favorise la vie sociale et la vie associative. Il propose des activités ou des services à finalité sociale, éducative, culturelle ou de loisirs, ainsi que des actions spécifiques pour répondre aux problématiques sociales du territoire. Il favorise le développement des initiatives des usagers en mettant des moyens humains et logistiques à leur disposition.

Les cinq missions complémentaires aux missions générales :

- ⇒ Organiser une fonction d'accueil et d'écoute des habitants-usagers, des familles et des groupes informels ou des associations;
- ⇒ Développer des actions d'intervention sociale adaptées aux besoins de la population et du territoire ; en raison des problématiques sociales auxquels ils sont confrontés, ils peuvent développer des actions collectives avec une dimension d'accompagnement social. Ces actions collectives, parfois expérimentales, sont réalisées en concertation avec les partenaires opérationnels ;
- ⇒ Mettre en œuvre une organisation et/ou un plan d'actions visant à développer la participation et la prise de responsabilités par les usagers et les bénévoles ;
- ⇒ Organiser la concertation et la coordination avec les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire et / ou sur leurs axes d'intervention prioritaires.

L'agrément du projet social des centres sociaux est de la responsabilité du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales. Pour agréer un projet social, la Caf mobilise un socle de critères :

1. le respect d'une démarche participative dans l'élaboration du projet d'animation globale (habitants, usagers, professionnels, partenaires) ;
2. la formalisation des modes de participation effective des habitants et des modalités de gouvernance de la structure ;
3. la pertinence des axes prioritaires et des objectifs généraux au regard des problématiques repérées dans le diagnostic social ;
4. la cohérence entre le plan d'action et les axes prioritaires et objectifs généraux ;
5. la faisabilité du projet social et la capacité technique, financière et budgétaire de la structure ;
6. l'accessibilité (ouverture à tous, accueil des personnes handicapées, horaires, tarification, etc.) et l'effectivité de la fonction accueil dans le fonctionnement quotidien de la structure ;
7. l'existence d'actions intergénérationnelles, d'actions favorisant la mixité des publics et d'actions spécifiques pour les familles et les publics vulnérables ;
8. pour les centres sociaux, le niveau de qualification et le temps de travail du directeur.

Suite à l'agrément d'une année du projet de préfiguration, afin d'accompagner une montée en charge progressive, le premier véritable projet social devrait être agréé pour une période de deux années, si les conditions le permettent.